

Renvoi au Comité de salut public de l'adresse de la Société populaire de Lussan, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au Comité de salut public de l'adresse de la Société populaire de Lussan, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 53;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13453_t1_0053_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

elle, ont régénéré ces contrées qui sont actuellement dans les meilleurs principes de la révolution.

Elle demande que le séjour de ce brave montagnard soit prolongé encore de quelques décades dans le département du Gard, afin qu'il puisse y consolider à jamais le triomphe de la liberté, de l'égalité et de la raison; elle termine par inviter la Convention de rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

20

L'agent national près le district de Paimbeuf, département de la Loire-Inférieure, annonce à la Convention nationale qu'il vient d'expédier pour Paris le reste de l'argenterie des églises de ce district, montant à 226 marcs 5 onces, qui, joint aux 458 marcs 4 onces précédemment envoyés à Nantes, font 685 marcs une once: qu'il vient également d'expédier pour Paris les autres objets du ci-devant culte, consistant en broderie et tissus fins, pesant 240 marcs; galons fins en or, pesant 99 marcs; galons fins en argent, 67 marcs 4 onces; galons faux, 124 marcs; cuivre jaune, 920 livres; cuivre doré en or moulu, 474 livres; et qu'il a expédié en même temps pour Rochefort le reste des cloches, pesant 11 277 livres, qui, jointes aux 8 002 livres précédemment envoyées à Nantes, font 19 279 livres, et le reste de cuivre rouge pesant 4 240 livres, qui, jointes aux 443 livres aussi précédemment envoyées à Nantes, font 4 683 livres.

Insertion au bulletin, renvoi à la commission des revenus nationaux (2).

21

La Société populaire de Lussan, district d'Uzès, département du Gard, en remerciant la Convention nationale d'avoir envoyé le représentant du peuple Borie dans ce département, rend témoignage à l'énergie républicaine de ce législateur, et désire le conserver quelque temps encore dans son sein.

Cette société, par une seconde adresse, annonce à la Convention nationale qu'elle va remettre au district 57 chemises, 3 paires de bas, et 37 liv. en assignats, pour les défenseurs de la patrie; que cette commune a payé, depuis le 10 frimaire, 10 200 liv. sur sa contribution foncière de 1793 (vieux style); que l'argenterie des cultes catholiques et protestant a été envoyée au district; qu'ils ont échangé 1822 liv. en numéraire contre des assignats, outre les bijoux et autres objets tant en or qu'en argent. Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au Comité de salut public (3).

(1) P.V., XXXVIII, 141. B^{4a}, 10 prair. (1^{er} suppl^t); Mon., XX, 590; J. Sablier, n° 1344.

(2) P.V., XXXVIII, 141. B^{4a}, 9 prair. (suppl^t); M.U., XL, 139; J. Sablier, n° 1344.

(3) P.V., XXXVIII, 142. B^{4a}, 9 prair. (suppl^t); Mon., XX, 590.

[Lussan, s.d.] (1).

« Citoyens montagnards,

Nous avons rempli un devoir bien cher à nos cœurs, et malgré la misère ou le peu de faculté dans nos campagnes, nous remettrons à notre district 57 chemises, 3 paires de bas et 37 livres en assignats, que les citoyens de cette commune, sur l'invitation que la Société populaire leur en a faite, se sont empressés de donner pour les défenseurs de la patrie, ces soldats républicains qui savent souffrir les peines les plus dures pour assurer notre liberté sur des bases inébranlables.

Nous avons payé depuis le 10 frimaire dernier 19 200 livres sur notre contribution foncière de 1793 (v.s.) quoique nos rôles ne soient point encore en recouvrement; nous avons fait don à la patrie de tous les métaux, argenterie ou autres objets provenant des deux cultes, catholique et protestant, et tous les signes de l'erreur ont fait place à la raison.

nous avons ouvert un registre pour recevoir les noms de ceux qui ont de l'argent et les inviter à le changer contre des assignats, sur l'invitation que les citoyens Devèze et Raymond Caulet, agent du représentant du peuple Borie, nous ont faite, et l'arrêté des administrateurs du district, lequel invite chaque citoyen qui se trouve du numéraire de s'empresser de se faire inscrire à échanger l'argent monnayé contre des assignats, et le total de cette liste a produit 1 822 liv. en numéraire, outre les bijoux ou autres objets en or ou argent.

Que les tyrans tremblent! nous n'avons pas encore fait nos derniers efforts, le jour où nous cesserons d'en faire sera le dernier de leur existence, et nos dignes héros républicains dans le temps qu'ils terrasseront les esclaves, nous nous occuperons à pourvoir à leurs besoins.

Oui, citoyens soldats, nous partagerons avec vous ce qui nous reste, soit en équipement, vivres et tout ce qui peut vous être nécessaire. Si vous manquez de quelque chose, parlez, et nous ne serons pas sourds à vos voix. Nous avons juré comme vous de périr tous plutôt que de capituler avec des tyrans. Notre serment ne sera pas vain; ne quittons les armes que tous les trônes de l'Europe, et les fanatiques ne soient renversés. Des hommes libres ne capitulent jamais avec des tyrans.

Restez à votre poste, Citoyens Législateurs, jusqu'à ce que toutes les têtes royales soient entièrement abattues.

Vive la République, vive la Montagne, vivent les sans-culottes, vive la liberté. S. et F.»

P. CHASTANIER (présid.), ELDIN, DUPUY, FABRE (secrét.).

22

Les volontaires du 2^e bataillon des Fédérés écrivent à la Convention nationale que, tandis que leur frères d'armes se couvrent de gloire dans les champs de la Belgique, on les laisse croupir loin du champ d'honneur et occupés à des travaux de recrues; ils demandent qu'on les

(1) DIII 344, doss. Borie.